



Commune de GERDE

COMPTÉ - RENDU DE LA SEANCE  
DU  
**CONSEIL MUNICIPAL**

en date du jeudi 13 avril 2017

---

Présents :

Mesdames : Claudine BOIRIE, Stéphanie DOLIE, Gisèle DUBARRY, Éliane PAMBRUN, Anne THEIL.  
Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Marc DECKER, Jean-Claude DEJEANNE, Gaston FORGUES, Pierre LASPALLES, Ghislain NOWAK, Daniel PENE et Marc PIQUEMAL.

Excusées :

Mme Isabelle ALVAREZ, ayant donné procuration de vote à M Gaston FORGUES.  
Mme Patricia BRUEL, ayant donné procuration de vote à M Jacky CHAUVEAU.

Secrétaire de séance : M Gaston FORGUES.

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 – Compte Administratif 2016 (Commune et CCAS)
- 2 – Affectation de résultats 2016 (Commune et CCAS)
- 3 – Budget prévisionnel 2017 (Commune et CCAS).
- 4 – Ajustement du produit fiscal 2017.
- 5 – Indemnités de fonction des élus.
- 6 – TEPCV : demande de virements internes entre opérations validées.
- 7 – Circulations et mobilités :
  - \*a – convention d'achat et de mise à disposition de véhicules à assistance électrique (TEPCV)
  - \*b – consultation sur l'aménagement des voiries en mobilité douce.
- 8 – Cimetière : modification du règlement du columbarium.
- 9 – Organisation de la permanence au bureau de vote : élection présidentielle.

**QUESTIONS DIVERSES.**

---

*Lecture par Mme PAMBRUN du compte rendu de la séance du 20 février 2017.*

Informations :

M le Maire informe le Conseil qu'une partie des crédits traditionnellement apportés par la DETR transitent maintenant par le FSIL.

Il informe aussi le Conseil qu'il a démissionné du poste de Vice-Président de la CCHB chargé du service à la personne (cuisine centrale, petite enfance et accueil des gens du voyage).

**\*1 – Compte Administratif 2016 (Commune et CCAS)**

M le Maire se retire pour la présentation de ces comptes, déjà examinés en commission.

---

■ Mme Pambrun présente les différents chapitres du compte administratif 2016 de la commune et le soumet aux voix :

Vote : Pour **10** – Abstentions **4** (Mme Bruel – M Chauveau – M Pène – Mme Theil) - Contre **0**

■ Mme Pambrun présente ensuite le compte administratif 2016 du CCAS et le soumet aux voix :

Vote : Pour **11** – Abstentions **3** (Mme Bruel – MM Chauveau & Pène) – Contre **0**

**\*2 – Affectation de résultats 2016 (Commune et CCAS)**

M le Maire rejoint le Conseil.

Il propose les affectations suivantes sur le budget 2017.

**Pour la commune :**

en recette de fonctionnement : 162 329 € au compte 002 recettes  
en recette d'investissement : 150 000 € au compte 1068  
en recette d'investissement : 87 622,08 € au compte 001 recettes.

Vote : Décision adoptée à l'unanimité.

**Pour le CCAS :**

affectation en recette de fonctionnement : 1 322,88 €

Vote : Décision adoptée à l'unanimité.

**\*3 – Budget prévisionnel 2017 (Commune et CCAS).**

**Budget général 2017 :**

**Section de fonctionnement**

DEPENSES : 865 003 €  
RECETTES : 865 003 €

**Section d'investissement**

DEPENSES : 952 227 €  
RECETTES : 952 227 €

Vote : Pour **12** – Abstention **0** – Contre **3** (Mme Bruel, M Chauveau & M Pène qui considèrent que les projets d'investissement restent flous, ne reposant pas sur des études de prix précises)

**Budget CCAS 2017 :**

**Section de fonctionnement**

DEPENSES : 7 400 €  
RECETTES : 7 400 €

Vote : Pour **12** – Abstention **3** (Mme Bruel, M Chauveau & M Pène) – Contre **0**.

**\*4 – Ajustement du produit fiscal 2017.**

Les bases d'imposition ayant changé, le maintien des taux actuels conduirait à une baisse des recettes d'un montant de 2 505 € pour 2017.

Néanmoins, M le Maire propose de garder les mêmes taux d'imposition que l'année dernière. Taxe d'habitation 9,91 % - Taxe sur le foncier bâti 12,94 % - Taxe sur le foncier non bâti 41,41 %.

Vote : Pour **15** – Abstention **0** – Contre **0**.

**\*5 – Indemnités de fonction des élus.**

Les indemnités des élus sont basées sur un indice de référence variable d'une année à l'autre, indice sur lequel s'appliquent les taux choisis par le Conseil. Une délibération était prise chaque année en référence à cet indice et aux taux concernés.

Le Trésor propose que dorénavant la délibération ne mentionne plus l'indice de l'année mais seulement les taux appliqués au « brut terminal de la fonction publique ».

M le Maire propose de maintenir l'abattement décidé en début de mandat pour l'indemnisation du maire et des adjoints et d'adopter cette nouvelle procédure concernant la référence aux indices.

Vote : Pour **15** – Abstention **0** – Contre **0**.

**\*6 – TEPCV : demande de virement internes entre opérations validées.**

Lors de l'élaboration du projet TEPCV, une ventilation des crédits proposés avait été faite sur les différents thèmes.

Après les études faites sur le terrain, il apparaît que certaines options s'avèrent plus pertinentes que d'autres. M le Maire propose donc que le Conseil vote le principe d'une nouvelle ventilation de ces crédits en fonction des opportunités dégagées par les études techniques.

Vote : Pour **15** – Abstention **0** – Contre **0**.

**\*7 – Circulations et mobilités.**

**\*a – convention d'achat et de mise à disposition de véhicules à assistance électrique (TEPCV)**

La commune a prévu dans le budget d'acquérir des cycles à assistance électrique, certains adaptés au transport d'enfants ou de charges lourdes. Ils seront mis en location auprès du public gerdois.

Après débat, il est convenu qu'un premier lot permettra aux utilisateurs d'apprécier l'utilité de chacun de ces modèles. En fonction des retours d'expérience, le complément d'équipements prévu au TEPCV sera réalisé en retenant les modèles de cycles les plus utiles.

Il convient que la gestion de ce parc soit confiée à un professionnel. La Mairie fera appel à "Pyrénées Vélo Évolution", seule entreprise qualifiée du territoire TEPCV.

M le Maire demande au conseil de valider cette démarche :

Vote : Pour **15** – Abstention **0** – Contre **0**.

**\*b – consultation sur l'aménagement des voiries en mobilité douce.**

Le travail préalable de concertation mené par l'équipe "HABITER" a abouti à un document très détaillé sur la situation actuelle, les attentes des usagers et les aménagements techniques permettant de partager les usages tout en améliorant la sécurité.

En toute logique, les aménagements de la voirie devraient commencer par l'avenue Philadelphie de Gerde.

Après débat, M le Maire propose au Conseil la démarche suivante : accompagnement par l'ADAC 65, puis après les relevés et les premières estimations globales, consultation sur l'ensemble des réalisations envisagées afin de retenir le bureau d'études qui précisera les contraintes techniques et les coûts détaillés des opérations.

Vote : Pour **15** – Abstention **0** – Contre **0**.

**\*8 – Cimetière : modification du règlement du columbarium.**

Le règlement prévoit que la souscription pour l'utilisation du columbarium ne donne pas lieu à remboursement lorsque les urnes sont retirées avant l'expiration du contrat de concession.

La réglementation funéraire confirme cette disposition locale.

Une situation particulière a amené les élus à s'interroger sur la pertinence de ce point de règlement.

Une réflexion sera engagée sur les aménagements à réaliser dans le cimetière.

**\*9 – Organisation de la permanence au bureau de vote : élection présidentielle.**

M le Maire demande aux élus de se positionner sur les plages horaires du bureau de vote des prochaines élections présidentielles.

## **QUESTIONS DIVERSES.**

\*1 – Mme Bruel demande de vérifier l'état du filet de protection du terrain de sport aménagé pour les enfants de l'école.

\*2 – Sur ce même terrain de sport, Mme Dolié demande l'installation d'une poubelle permanente.

\*3 – Mme Bruel souhaite que l'on instaure une interdiction de stationner sur l'impasse Nicharre.

\*4 – Aire de jeu : maintenant qu'une piste d'initiation à la pratique du vélo est installée sur l'aire de jeu, M Chauveau estime que le panneau d'interdiction aux cyclistes n'y a plus sa place.

\*5 – Mme Dolié, au nom du Comité d'Animation, demande s'il serait possible d'utiliser les locaux de la cantine scolaire lors des différentes manifestations organisées par le Comité.

M le Maire répond que la Mairie souhaite réserver cet espace aux enfants de l'école et précise que le restaurant communal devrait être prochainement libéré. Une réflexion sera conduite sur l'utilisation à venir de cet espace.

\*6 – Statue de la Vierge à l'entrée de l'église : Mme Pambrun informe le Conseil qu'une inscription en occitan viendra traduire l'inscription en français existante.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 20h.37

Le secrétaire de séance : M Gaston FORGUES